

CFVU du 7 mai 2020, dématérialisée sous format audiovisuel.

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université de Poitiers ;

Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;

Vu la délibération n° CA-6-7-04-2020-01 du Conseil d'Administration des 6 et 7 avril 2020 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial de l'Université de Poitiers ;

Vu l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19.

Délibération n°CFVU 20200507_17 – UFR Médecine et Pharmacie : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020

Proposition soumise à délibération des membres de la CFVU :

Vu la délibération n°CFVU 20200416_02 de la CFVU du 16 avril 2020, concernant Les principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020 à l'échelle de l'université de Poitiers ;

Vu la délibération n°CFVU 20200507_06 relative à la seconde chance ;

La déclinaison des principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020 de l'université de Poitiers dans les formations de l'UFR de Médecine et Pharmacie seront celles annexées.

Décompte des voix : **La mesure est adoptée**

Décompte des votants : 33

Pour : 26

Contre : -

Abstention : 7

Fait à Poitiers, le 7 mai 2020

La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire



Virginie LAVAL

Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des Universités, le 11/05/2020

Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- Soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.

Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.

- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, à savoir, dans le ressort duquel se trouve le siège de votre établissement d'affectation, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent acte.

Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

CFVU du 7 mai 2020, dématérialisée sous format audiovisuel.

17.UFR Médecine et Pharmacie - principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020

PACES

| | Prise en compte des notes avant confinement | Evaluation à distance après 13 mars | Aménagement des MCCC |
|--|---|-------------------------------------|---|
| | non | non | <ul style="list-style-type: none"> • Demande de report de la date limite jusqu'à laquelle les étudiants doivent rester à disposition à la faculté, du 6 juillet 2020 à une date ultérieure fixée en fonction de la date du concours devant être repoussée par le ministère (troisième semaine de juin 2020 au plus tôt). |

Pharmacie

| | Prise en compte des notes avant confinement | Evaluation à distance après 13 mars | Aménagement des MCCC |
|--|---|-------------------------------------|---|
| 1^{er} et 2^{ème} cycle | oui | oui | <ul style="list-style-type: none"> • Neutralisation des notes des enseignements pratiques qui n'ont pas pu être terminés. • Neutralisation des notes des UELC qui n'ont pas pu être terminés. |

| | Prise en compte des notes avant confinement | Evaluation à distance après 13 mars | Aménagement des MCCC |
|---------------------------------------|---|-------------------------------------|--|
| | | | <ul style="list-style-type: none"> • Possibilité pour les UE contenant des contrôles continus de pouvoir les valider exceptionnellement avec une seule note : changement de format de l'UE en passant en ET • Possibilité de valider les stages réalisés par entretien oral en visio-conférence, par un travail sur projet si le stage n'a pas pu être réalisé. • Suppression de la note plancher pour la compensation entre UE et semestres • Possibilité de compensation entre semestre pour le second cycle. • Pour les stages d'application d'une semaine en officine que nous avons dû annuler (semestre 4 des 3^{ème} et 4^{ème} années de pharmacie), neutralisation de la validation. |
| 6^{ème} année officine | non | oui | <ul style="list-style-type: none"> • Oral de stage en visioconférence ; • neutralisation de 2 épreuves sur table (reconnaissance de plantes sèches et produits pharmaceutiques) ; épreuves écrites à distance |

Médecine

| | Prise en compte des notes avant confinement | Evaluation à distance après 13 avril | Aménagement des MCCC |
|---------------|---|--------------------------------------|---|
| DFAMS1 | | x | L'évaluation de chaque spécialité (ou groupe de spécialités) se fera sous la forme d'un contrôle réalisé à la fin de l'enseignement de la spécialité (ou groupe de spécialités) mis en place sur la plateforme SIDES, selon des modalités de type Questions à Choix Multiple (QCM), et/ou Test de Concordance de Script (TCS) et/ou dossiers progressifs (DP) de type Examen Classant National (ECN). Une session de rattrapage, sera organisée pour chaque discipline non validée (note inférieure à 10/20) à la fin de l'enseignement de l'année. » |

| | Prise en compte des notes avant confinement | Evaluation à distance après 13 avril | Aménagement des MCCC |
|---------------------|---|--------------------------------------|--|
| DFASM2 | | x | L'évaluation de chaque spécialité (ou groupe de spécialités) se fera sous la forme d'un contrôle réalisé à la fin de l'enseignement de chaque spécialité mis en place sur la plate-forme SIDES, selon des modalités de type Questions à Choix Multiple (QCM) et/ou dossiers progressifs de type Examen Classant National (ECN). Une session de rattrapage, sera organisée pour chaque contrôle non validé (note inférieure à 10/20) à la fin de l'enseignement du semestre 2 » |
| DFASM3 | | | les examens sont terminés |
| Commentaires | | | Toutes les évaluations se font à distance |
| | | | |

Maïeutique

| | Prise en compte des notes avant confinement | Evaluation à distance après 13 avril | Aménagement des MCCC |
|------------|---|--------------------------------------|---|
| 2ème année | Aucune note | x | Evaluation du semestre pair sous la forme d'un travail individuel écrit avec présentation orale à distance qui se fera sur le mois de juin. Le travail portera sur les cours réalisés avant le confinement. |
| 3ème année | Aucune note | x | Evaluation du semestre pair sous la forme d'un travail individuel écrit avec présentation orale à distance qui se fera sur le mois de juin. Le travail portera sur les cours réalisés avant le confinement. |
| 4ème année | Aucune note | x | Evaluation du semestre pair sous la forme d'un travail individuel écrit avec présentation orale à distance qui se fera sur le mois de juin. Le travail portera sur les cours réalisés avant le confinement. |

| | Prise en compte des notes avant confinement | Evaluation à distance après 13 avril | Aménagement des MCCC |
|-------------|---|--------------------------------------|---|
| 5ème année | Aucune note | x | <p>Le semestre pair est un semestre uniquement consacré à la réalisation d'un stage préprofessionnel.</p> <p>En lieu et place du CSCT, option 1 pas d'évaluation écrite et validation par la validation du stage préprofessionnel. Option 2 : évaluation sous la forme d'un travail individuel écrit avec présentation orale à distance. Comme pour le CSCT, le travail portera sur les enseignements du second cycle.</p> <p>Validation du mémoire (non connecté au stage préprofessionnel), option 1 évaluation document écrit +soutenance orale à distance Option 2, évaluation du document écrit + évaluation du power point prévu pour la soutenance</p> |
| Commentaire | | | <p>Après consultation de l'équipe pédagogique et demande forte des étudiants, il a été décidé d'utiliser la semaine libérée par la non tenue des examens en présentiel + une semaine prévue courant juin (TP, conférences, etc..) pour devenir des semaines de stage et ainsi combler en totalité pour la 2ème et 4ème année et en partie pour la 3ème année (déficit d'une semaine) les périodes de stage non réalisées à cause du confinement.</p> <p>La charge de travail occasionnée par le travail individuel écrit demandé pour la validation du semestre pair sera compatible avec une activité temps plein de stage (35 h en moyenne par semaine avec une alternance de jour et de nuit). Les étudiants identifiés comme ayant des problèmes de connexion pourront bénéficier de l'appui technique des responsables de stage pour réaliser la présentation orale.</p> |